

NOTE AUX PARENTS

Janvier 2016						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février 2016						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	1	2	3	4	5

ÉVÉNEMENTS :

26 janvier 2016	Séance du conseil d'établissement (19 h 15)
5 février 2016	Journées pédagogiques
8 au 12 février 2016	Semaine des inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017
14 février 2016	Saint-Valentin
17 et 18 février 2016 (AM)	Carnaval : patinage au complexe des sports à Châteauguay (horaire à venir)
19 février 2016	Journée pédagogique
23 février 2016	Séance du conseil d'établissement (19 h 15)
26 février 2016	Fin d'étape
29 février au 4 mars 2016	Semaine de relâche

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Une nouvelle année est commencée. Les prochains mois sont importants dans l'évolution des élèves et votre implication est importante pour nous et surtout pour votre enfant. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions quant à sa progression.

De plus, nous vous rappelons l'importance de vous assurer que votre enfant soit bien habillé pour profiter des joies de l'hiver agréablement.



SEMAINE DES INSCRIPTIONS 2016-2017

La période d'inscription pour l'année scolaire 2016-2017 se déroulera du 8 au 12 février prochain. Nous vous prions de retourner le formulaire complété, et ce, dès le lendemain. S'il y a un changement d'adresse, nous vous prions de nous faire parvenir une preuve de votre nouvelle adresse.

De plus, si vous avez un autre enfant qui aura 5 ans avant le 1^{er} octobre prochain, il commencera donc à la maternelle au mois de septembre. Pour procéder à son inscription, vous devez vous présenter au secrétariat de l'école avec le certificat de naissance (document original), la carte d'assurance maladie de l'enfant ainsi qu'une preuve de résidence.

SERVICE DE GARDE

Lors de la journée pédagogique du 5 février prochain, les élèves iront glisser. Le coût pour la journée est à déterminer.

Lors de la journée pédagogique du 19 février prochain, les élèves resteront à l'école. Le coût pour la journée est de 16 \$.

Si vous voulez bénéficier du service pour ces journées, vous pouvez réserver une place en téléphonant au (514) 380-8899, poste 4439.

SOUPER SPAGHETTI DU SERVICE DE GARDE

Le 19 novembre dernier a eu lieu le souper spaghetti du service de garde dont l'objectif était d'amasser des fonds pour alléger le coût chargé aux parents pour des sorties à l'extérieur de l'école lors des journées pédagogiques.

Plus de 160 repas ont été servis pour un total de 1 188 \$. Ce qui permettra aux élèves d'aller glisser le 5 février prochain.

Nous vous remercions pour votre contribution et à l'année prochaine!

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La prochaine rencontre aura lieu le 26 janvier prochain.

Nous vous rappelons que les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux des séances du conseil d'établissement sont disponibles sur notre site internet.

Pour faire part d'un commentaire ou d'une suggestion aux membres parents du conseil d'établissement, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse : parentsdelarive@gmail.com.

Avez-vous une bonne brosse à dents?



Le rôle du brossage est de nettoyer vos dents mais aussi de masser vos gencives. C'est pourquoi le choix de votre brosse à dents est important. Plusieurs pensent que plus les soies de la brosse sont dures, mieux elles nettoieront. Ceci est faux. Au contraire, les soies doivent être souples. La brosse à dents doit avoir une grandeur adaptée à votre bouche pour ainsi atteindre plus facilement les surfaces difficiles. Votre brosse à dents doit être toujours propre. Il ne faut pas la prêter. Il est recommandé de la changer régulièrement, environ aux trois mois ou jusqu'à ce que les poils soient usés. L'achat d'une brosse à dent électrique n'est pas nécessaire pour garder une bouche en santé.

Les radiographies : Importantes et sécuritaires

Le dentiste dispose de toutes sortes d'outils pour faire un examen. Cependant, les radiographies permettent de déceler certains problèmes avant qu'ils soient visibles à l'œil nu (caries entre les dents, perte d'os autour des dents, présence de dents coincées dans la gencive (ex. : dents de sagesse, etc.) Les radiographies sont donc importantes pour assurer un bon suivi, mais elles ne sont pas nécessaires à tous les examens de routine.



Quant à l'aspect sécuritaire de la mesure, les gens ne sont exposés qu'à de très petites quantités de radiation. En fait, une radiographie dentaire correspond, en termes de risque, à une journée passée au soleil ! De plus, le patient doit porter un tablier et un collier de plomb pour réduire encore cette faible exposition.

Les hygiénistes dentaires
CLSC Châteauguay

Source : Hygiénistes dentaires du CLSC St-Michel, Capsules santé dentaire
Image : <http://meadfamilydental.com/wp-content/uploads/2012/04/teethxray.jpg>

ÉTOILES DU MOIS

À tous les mois, nous remettons des diplômes aux élèves. Ces diplômes sont remis en lien avec les efforts fournis. Les élèves méritants du mois sont :



LES ÉTOILES DU MOIS DE DÉCEMBRE



001	Mikael Boileau	301	Xavier Comtois
002	Tatyana Campeau	302	Lucas Faniry Andriamanalijaona
003	Zayed Benarab	401	Élisabeth Du Cap
101	Lucas Groulx	402	Alexis Beaudin
102	Samuel Breault	501	Maïka Degrandmont
103	Ludovic Paquet	502	Mathis Thibert-Valade
201	Léa-Rose Boileau	601	Camilie Ménard
202	Félix Bergeron	602	Justin Primeau
203	Elias Villela Atempa		

Anglais :

Nicole Popescu (202), Raphaël Sirois (402), Zoé Berthiaume (501)

Musique :

Kyrian Ashu (101), Marilou Bourdua (402), Jonathan Primeau (601)

Éducation physique :

Annabelle Longtin (101), Adedoyin Anissa Princess Utomi (402), Edvard Kukuev (601)



Félicitations à tous!

Michel Chalifour
Direction

MC/gen
2016 01 07
C:\Documents\Mémos\2015-2016\Mémo du 2016 01 05.doc



Info Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école de la Rive

Janvier 2016

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

- 1) Mise en place d'une procédure pour intervenir en cas d'actes d'intimidation.
- 2) Sensibilisation des jeunes et adultes pour prévenir les actes d'intimidation.
- 3) Définir les termes « sentiment de sécurité », « acte de violence » et « acte d'intimidation ».

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Documents distribués (définitions, loi, plan de lutte)
- Communication école-famille
- Transmission des règles de conduite et mesures de sécurité (agenda)

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

- Politique claire de l'école sur l'intimidation et la violence.
- Promotion de la dénonciation.
- Mettre une emphase particulière sur le volet éthique du programme ECR.

- Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence.
- Explication des différents rôles dans ces situations.
- Visite annuelle des policiers.



Mesures de sécurité révisées et transmises

Promouvoir la journée internationale de la non-violence.

- Sensibilisation auprès des membres du personnel.
- Comment reconnaître une situation et intervenir.
- Formation sur l'intimidation et la violence.

Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Élèves : Dénonciation à un membre du personnel ou à un adulte significatif.

Parents : Appel au secrétariat, courriel, dénonciation à un membre du personnel.

Personnel de l'école : Fiche de signalement à remettre à la direction.

Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la **confidentialité** tout au long du protocole

Situation d'intimidation ou de violence

Adulte ou élève qui est informé de la situation: Dénoncer la situation selon les modalités établies

Un adulte de l'école qui est témoin d'une situation d'intimidation ou de violence a la responsabilité d'intervenir pour que la situation cesse. L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

Évaluation sommaire de la situation et intervention : rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur

Assurer la sécurité immédiate de la victime

Consigner et transmettre au directeur, communication avec les parents des élèves directement impliqués (auteur, victime, témoin au besoin)

Mesures pour la victime :

- Mise en place de mesures de soutien.
- Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation.

Mesures pour l'auteur :

- Mise en place de mesures de soutien, d'encadrement et application de sanctions disciplinaires adaptées.
- Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement de la part de l'auteur ou des auteurs.

Mesures pour les témoins :

- Mesures de soutien et d'encadrement.
- Éduquer les témoins sur leur rôle.
- Sensibiliser.

Assurer un suivi de la situation